

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : TARIFICATION 2021 - PART COLLECTIVITE**

**CONSIDERANT** que les recettes du budget annexe eau potable comprennent la part collectivité acquittée par chaque abonné,

**CONSIDERANT** que le budget annexe d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) est voté en équilibre et doit être financé par les recettes liées à l'exploitation de l'activité à savoir la redevance des abonnés,

**CONSIDERANT** les équilibres budgétaires liés aux opérations d'extension et de renouvellement du réseau de distribution,

**CONSIDERANT** que la grille tarifaire de la part communale est inchangée depuis 13 ans,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de reconduire la grille tarifaire sans augmentation comme suit :

LIBELLE	TARIFS
Abonnement annuel	21,00 €/abonné
Tranche de 1 - 30 m <sup>3</sup>	0,2057 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 31 - 100 m <sup>3</sup>	0,4118 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 101 - 200 m <sup>3</sup>	0,3397 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 201 - 400 m <sup>3</sup>	0,1796 €/m <sup>3</sup>
Tranche de 401 - 6 000 m <sup>3</sup>	0,0755 €/m <sup>3</sup>
Tranche au-delà de 6 000 m <sup>3</sup>	0,0500 €/m <sup>3</sup>

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 décembre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 22 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 7 voix contre du groupe « Unis pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	22
CONTRE	7

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2020.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 21 DEC 2020

Et de la publication, le 21 DEC 2020

Fait à Landivisiau, le 21 DEC 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL